



Barème des honoraires de transaction

Introduction

Ce document présente le barème des honoraires de transaction immobilière applicable par l'agence Homeloop, conformément à la réglementation en vigueur. Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur, selon le mandat de vente signé.

Tarification

Dans le cadre d'un achat immobilier instantané, les frais de service d'homeloop sont à charge vendeur et compris entre 10% et 15% (conditions spécifiques en fonction des informations relatives au bien).

Pour les mandats, notre barème est celui-ci :

10 000 € pour les biens dont la valeur est inférieure à 200 000 €
5% TTC du prix de vente FAI pour les biens ayant une valeur entre 200 000 et 1 000 000 €
6% TTC du prix de vente FAI pour les biens dont la valeur est supérieure à 1 000 000 €

Nos honoraires sont à charge acquéreur.

Nous sommes soumis à une TVA à hauteur de 20%

Les honoraires de transaction sont calculés sur la base du prix de vente du bien, selon le barème dégressif suivant :

Tranche de prix de vente (hors honoraires)	Taux d'honoraires TTC	Montant forfaitaire d'honoraires TTC
De 0€ à 200 000€	N/A	10 000 € TTC
De 200 001€ à 1 000 000€	5 %	
Au-delà de 1 000 000€	6 %	

Le taux d'honoraires applicable est celui correspondant à la tranche dans laquelle se situe le prix de vente du bien.

Précisions

- **TVA** : Les honoraires comprennent la TVA au taux en vigueur (20% actuellement).
- **Mandat de vente** : Les honoraires sont dus uniquement en cas de réalisation effective de la transaction, constatée par acte authentique.
- **Charge des honoraires** : La charge des honoraires est précisée dans le mandat de vente et rappelée dans l'acte authentique de vente.
- **Date d'application** : Ce barème est applicable à partir du 1 janv. 2026 .